

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 13 décembre 2024

Secrétaire de séance : Pierre BAHOU

Etaient présents 39 titulaires, 17 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Jean-François CASAU, Gilbert HONDAREITE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Patrick DRILHOLE, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Pierre BAHOU, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Jacques MARQUÈZE,

Pouvoirs : Bernard AURISSET à André BERNOS, Christine CABON à Jean-Claude COSTE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU à Alexandre LEHMANN, Fabienne TOUVARD à Jean LABORDE, Michel CONTOU-CARRERE à Claude LACOUR, Jean-Michel IDOÏPE à Henri BELLEGARDE, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPE, Marthe CLOT à Bruno JUNGALAS, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Frédéric LOUSTAU à Stéphane LARTIGUE, Jean CONTOU-CARRÈRE à Bernard UTHURRY, Dominique QUEHEILLE à Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE à Anne SAOUTER, Patrick MAILLET à Marie-Lyse BISTUÉ, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE, Aurore GUEBARA à Louis BENOIT,

Absents : Marie-Pierre CASTAINGS, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Philippe SANSAMAT, Michèle CAZADOUMECQ, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Gérard LEPRETRE, Anne BARBET, Laurence DUPRIEZ, Jean-Paul PORTESSÉNY, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Martine MIRANDE,

B. ROSSI expose :

En juin 2016, suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de l'Agence De l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie (ADEME), la CCVO et la CCHB se sont réunies autour d'une Plateforme de Rénovation Energétique de l'Habitat (PREH) du Haut-Béarn.

En 2021, la loi Climat et Résilience instaure le « Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) ». La Région Nouvelle Aquitaine lance alors chaque année un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour le déploiement des SPPEH en Nouvelle-Aquitaine. Pour la première année, 2021, la réponse à cet AMI s'est faite conjointement entre la CCVO et la CCHB. Pour les trois années suivantes (2022, 2023, 2024) une réponse commune CCVO, CCHB et CCPN s'est structurée, sous la forme du « **service de la rénovation énergétique de la Montagne Béarnaise** ». A noter, qu'en 2024, la CCVO a été agréé Mon Accompagnateur Rénov' (MAR). Une étape supplémentaire, lui permettant de renforcer l'accompagnement à la rénovation énergétique des propriétaires.

Pour 2025, un nouvel outil de contractualisation a été défini par l'Etat : le Pacte Territorial France Rénov'. L'objectif est de simplifier le parcours usager de la rénovation de l'habitat autour d'une entrée unique, regroupant les dispositifs existants :

- Programme d'Intérêt Général (PIG) Bien Chez Soi (pilote par le Conseil Départemental)
- Plateforme de la Rénovation Energétique (Montagne Béarnaise).

Il est donc proposé de définir une nouvelle appellation pour ce service, davantage en adéquation avec ses nouvelles missions élargies à l'amélioration de l'habitat : « **Espace Conseil France Rénov'(ECFR) Montagne Béarnaise** ».

A partir de 2026, le PIG départemental prendra fin pour laisser place au Pacte Territorial. A partir de là, l'Espace Conseil France Rénov' (ECFR) Montagne Béarnaise sera compétent pour accompagner l'ensemble des ménages sur la thématique énergie et notamment les ménages aux revenus modestes et très modestes, jusque-là accompagnés par le Département. Le département continuera son accompagnement auprès des ménages modestes et très modestes pour les autres thématiques (autonomie, habitat indigne).

GOVERNANCE DU PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV'

La contractualisation proposée se structure autour d'un Pacte Territorial unique pour couvrir les 7 territoires ruraux du Béarn (CCHB / CCVO / CCPN / CCNEB / CCLB / CCBG / CCLO).

La gouvernance est organisée autour du Conseil Départemental, maître d'ouvrage, et des EPCI, cosignataires. Ce scénario répond de la volonté de l'ANAH de renforcer la mutualisation, la rationalisation et les partenariats. Dans les faits, le Conseil départemental percevra les financements et les redistribuera aux Espaces Conseils France Rénov' (ECFR).

PROGRAMME

L'Espace Conseil incite à la rénovation et l'amélioration de l'habitat privé en s'appuyant sur trois volets, dont deux obligatoires au titre de la contractualisation :

- Volet 1 : Dynamique Territoriale auprès des ménages et professionnels
- Volet 2 : Informations, conseils, orientation des ménages

Volet facultatif :

- Volet 3 : Accompagnement des ménages (Mon Accompagnateur Rénov')

Le Volet 1 « dynamique territoriale » a pour objectif de passer d'une action incitative à volontariste. « **Aller vers** » les populations et le foncier cible identifié par l'observatoire de

l'habitat en est le principe fondateur. Ainsi la rénovation de l'habitat est ainsi est dédiée à toutes thématiques : rénovation énergétique, adaptation à la perte d'autonomie, habitat indigne, et ouvert à tous les propriétaires : occupants, bailleurs et copropriétés.

Les missions et actions déployées par les collectivités devront permettre une mobilisation, à la fois :

- Du grand public (actions de communications, sensibilisation, forums...),
- Des publics prioritaires (copropriétés, PB, ménages en grande précarité énergétique, en perte d'autonomie, très modestes/et ou modestes)
- Des professionnels de la rénovation

Compte tenu du rôle stratégique et structurant de la collectivité, les 3 EPCI y inscrivent la participation des Chargé(e)s de missions habitat/foncier respectifs des territoires.

Le volet 2 « informations, conseils, orientations » est au cœur des actions de l'ECFR Montagne Béarnaise. En raison de l'élargissement du périmètre d'intervention de la rénovation énergétique à la rénovation de l'Habitat, ce deuxième volet du Pacte a vocation à se renforcer. Le nombre d'informations et conseils délivrés sera in fine plus conséquent.

Le volet 3 « accompagnement » est facultatif au titre de la présente contractualisation. Pour autant, il correspond à la poursuite du MAR (Mon Accompagnateur Rénov') déjà engagé en 2024 par l'ECFR Montagne Béarnaise pour accompagner les propriétaires ayant un projet de rénovation énergétique global. Dans le cadre du pacte, cet accompagnement se poursuivra pour les propriétaires intermédiaires et supérieurs avec une participation financière de l'usager à hauteur de 1200 euros (800 euros actuellement), afin de couvrir les frais d'audit et d'accompagnement induits. Cette participation financière sera subventionnée pour le propriétaire qui percevra des aides de l'ANAH, avec un reste à charge de 720€ à 960€, en fonction de ses revenus.

NOUVELLE ORGANISATION PROPOSEE

Actuellement, le service fonctionne avec trois ETP. En 2025, afin de répondre aux objectifs des 3 volets du Pacte, il est proposé de faire évoluer les moyens humains de l'ECFR Montagne Béarnaise avec :

- Le recrutement d'un Conseiller France Rénov' supplémentaire à Arudy pour répondre à :
 - o L'élargissement du premier niveau d'informations, conseils, orientations des ménages (volet 2 du programme) à toutes les thématiques de la rénovation habitat ;
 - o L'augmentation de l'activité ces dernières années, qui est très soutenue aujourd'hui notamment sur le volet 3 du programme (objectif de 60 dossiers « MAR » en 2024 ; 100 dossiers « MAR » signés au 01/10/2024)
 - o La clôture et le paiement des dossiers « MAR » signés en 2024 (estimation de 4h par projet soit 11 semaines de travail)
- L'implication de chargé.e.s de missions Habitat sur le volet 1 du Pacte.

MAQUETTE FINANCIERE

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement prévisionnel 2025 de l'ECFR Montagne Béarnaise.

		Dépenses	Recettes			
			ANAH	Région	Facturation usagers	Autofinancement
VOLET 1 dynamiques territoriales	0,5 ETP conseiller France Rénov' (FR)	25 000 €	12 500 €	7 500 €	-	5 000 €
	Charges connexes : communication, formations, divers	20 000 €	10 000 €	0 €	-	10 000 €
VOLET 2 conseil France Rénov'	2 ETP conseillers FR	100 000 €	50 000 €	24 750 €	-	25 250 €
Pilotage	Poste de coordinateur		0 €	10 000 €	-	-10 000 €
VOLET 3 Accompagnement travaux	1,5 ETP conseillers FR	75 000 €	0 €	0 €	118 800 €	35 400 €
	Audits (99 prestations pour 99 dossiers MAR)	79 200 €	0 €	0 €		
TOTAL		299 200 €	72 500 €	42 250 €	118 800 €	65 850 €

Le reste à charge pour les trois collectivités s'élève à 65 650 € et se répartit comme suit, au prorata de la population :

- CCVO : 8 882 €
- **CCHB : 29 950 €**
- CCPN : 26 818 €

Pour l'année 2024, le reste à charge par collectivité s'élevait à :

- CCVO : 6 830 €
- **CCHB : 22 538 €**
- CCPN : 20 488 €

En parallèle, les trois territoires se sont dotés en 2024 de Chargé(e)s de mission Habitat, afin de stimuler la rénovation de l'habitat privé, en réalisant un travail de repérage et de mobilisation des propriétaires. Il est donc proposé de valoriser ces missions au sein du volet 1 du Pacte territorial, permettant ainsi de bénéficier de subventions complémentaires de l'ANAH, à hauteur de 50% des dépenses dédiées.

Par ailleurs, la CCVO et la CCPN financent annuellement l'ADIL pour la tenue de permanences sur leurs territoires respectifs. Ces permanences entrent dans le champ du volet 2 du Pacte, sur l'accompagnement juridique des propriétaires. A l'instar des postes de chargés de mission Habitat, il est donc proposé de valoriser ces dépenses pour bénéficier de subventions complémentaires de l'ANAH, également à hauteur de 50%.

Ces subventions complémentaires, qui seront versées par le Département directement aux EPCI, sont présentées dans le tableau ci-après :

Subventions complémentaires				
	Intervention chargé(e) de mission Habitat (ETP)	Prestations d'animation	Permanences de l'ADIL	TOTAL
CCVO	1 250 €	500 €	1 015 €	2 765 €
CCHB	17 500 €	500 €	-	18 000 €
CCPN	6 250 €	500 €	3 250 €	10 000 €

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **RENOUVELE** l'adhésion de la CCHB à l'Espace Conseil France Rénov' Montagne Béarnaise à compter du 1er janvier 2025,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel établi, et notamment le reste à charge de la CCHB permettant de financer l'Espace Conseil France Rénov' Montagne Béarnaise porté par la CCVO,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 20 décembre 2024

Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Signé PB

Pierre BAHOUIM

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY